

# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*24038581\***

Déposé au Greffe du Tribunal  
de l'entreprise de Liège - division Namur

20 FEV. 2024

Greffe

N° d'entreprise : 0458 318 169

Nom

(en entier) : T.F.C.

(en abrégé) :

Forme légale : société anonyme

Adresse complète du siège : Rue Maurice Brossius 74, 5020 Namur

MONITEUR BELGE  
DIRECTION  
26 FEV. 2024  
BELGISCH STAATSBAD  
BESTUUR

**Objet de l'acte :** Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 14 décembre 2023 - Démission et nominations d'administrateurs - Ratifications - Pouvoirs  
Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2023 - Mise à terme au mandat d'administrateur délégué - Pouvoirs

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 14 décembre 2023

1. L'Assemblée prend connaissance des lettres remises le 14 décembre 2023 par monsieur David Fobelets et monsieur Noah Fobelets, annonçant leur décision de mettre fin à leur mandat d'administrateur, et ce avec effet à la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée prend connaissance des lettres et prend acte de et accepte la démission de monsieur David Fobelets et monsieur Noah Fobelets en leur qualité d'Administrateur. La démission prend effet à la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide qu'il revient à l'Assemblée Générale Statutaire qui se prononcera sur les comptes annuelle de l'exerce 2023, de décider sur la question de donner quitus aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat.

2. L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme administrateur :

- FOMA Consulting srl, représentée par Mme. Annick Martin, représentant permanent
- Mr. Jean Pôlet
- Henolem srl, représentée par Mr. Denis Moïse
- Location Genie Civile sa, représentée par David Fobelets
- Luc Verstuyft Management srl, représentée par Mr. Luc Verstuyft, représentant permanent

Le mandat prend cours à la date de la présente Assemblée et prendra fin, sauf révocation, lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2027.

Le mandat est non salarié.

3. A l'unanimité des voix l'Assemblée décide de donner procuration à Monsieur Luc Verstuyft, Madame Edwine Heremans et/ou à Monsieur Luc Vanpee, d'agir au nom et pour le compte de la société, agissant seulement ou conjointement et avec pouvoir de substitution, pour les actes suivants concernant les résolutions prises ci-dessus :

- Faire toutes inscriptions ou modifications aux inscriptions au registre de personnes morales et à l'Administration de la TVA;

- Signer les extraits des procès-verbal de la présente Assemblée, destinés à la publication aux Annexes au Moniteur belge.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



- En général, faire toutes actions utiles et/ou nécessaires pour l'exécution des décisions prises par la présente Assemblée Général Extraordinaire.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2023

1. Le Conseil prend connaissance de la lettre remise le 14 décembre 2023 par monsieur David Fobelets à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société, annonçant sa décision de mettre fin au mandat d'administrateur, et ce avec effet immédiat.

Après avoir pris connaissance de la décision de Mr. David Fobelets le Conseil décide de mettre un terme au mandat d'administrateur délégué de monsieur David Fobelets et ce avec effet immédiat.

Le Conseil décide qu'il revient à l'Assemblée Générale Statutaire qui se prononcera sur les comptes annuelle de l'exerce 2023, de se prononcer la question de donner quitus aux l'exécution dudit mandat.

2. A l'unanimité des voix le Conseil décide de donner procuration à Monsieur Luc Verstuyft, Madame Edwine Heremans et/ou à Monsieur Luc Vanpee, d'agir au nom et pour le compte de la société, agissant seulement ou conjointement et avec pouvoir de substitution, pour les actes suivants concernant les résolutions prises ci-dessus :

- Faire toutes inscriptions ou modifications aux inscriptions au registre de personnes morales et à l'Administration de la TVA;

- Signer les extraits des procès-verbal de la présente Assemblée, destinés à la publication aux Annexes au Moniteur belge.

- En général, faire toutes actions utiles et/ou nécessaires pour l'exécution des décisions prises par la présente Assemblée Général Extraordinaire.

Luc Vanpee  
Mandataire